



Paris, le 2 juillet 2012

Réunion d'échange sur l'avancement du déploiement des SIDSIC du 20 juin 2012

Les vagues se succèdent...avec ou sans remous?

Faisant suite à un précédent [groupe d'échange du 22 mars 2012](#), ainsi qu'à une [réunion d'information sur la feuille de route de la DISIC du 9 mai 2012](#), cette réunion avait pour but de faire le point sur l'avancement du déploiement des SIDSIC, à l'aube du lancement de la « vague 3 ».

Avancement des différentes vagues : où en est-on?

A ce jour : 48 SIDSIC sont créés et 43 chefs de services sont nommés dans le cadre des 2 premières vagues...mais seulement 22 départements ont fait remonter la liste définitive des agents et 8 leurs conventions de service.

La DISIC a mis en place un dispositif de suivi basé sur la mesure d'un « degré de maturité » expérimenté sur la vague 1.

A l'appui des graphiques présentés sur les moyennes par domaine, l'administration indique que les différentes données ont bien évolué depuis le mois de janvier en particulier en matière de mise en place des conventions de service, de gouvernance et de qualité de service.

FO souligne de son côté que seuls 2 points ont progressé de façon significative, concernant uniquement la mise en place des SIDSIC. Pour ce qui est la mise en place de bonnes pratiques, elles n'ont quant à elles pas progressé. Ce qui ne nous rassure pas sur la qualité des prestations de ce nouveau service

FO a de plus indiqué que le degré de réussite de la mise en place des SIDSIC ne saurait être mesurée au travers de ces seuls indicateurs, mais dans la durée au delà de la période de mise en place des nouveaux services.

Pour les chefs de SIDSIC nommés, la DISIC rappelle l'importance de lancer le processus d'établissement des conventions. Ce dispositif est destiné à formaliser le niveau de service du SIDSIC auprès de tous ses partenaires locaux.

En matière d'accompagnement des chefs de SIDSIC, une première session de formation de 10 « pilotes » a été organisée, une deuxième session étant programmée début juillet.

FO a demandé que les formations intègrent un volet relatif à la connaissance des principes de gestion des différents profils de personnels issus des DDI, afin de ne pas entraîner de distorsion en terme de déroulement de carrière, et ne pas entraîner une « double peine » au delà de l'éloignement de leur centre de gestion.

La DISIC a présenté la mise en place d'un forum « réservé aux chefs de SIDSIC et à leurs adjoints !!!».

Les informaticiens (du moins dans certaines DDI) avaient pris l'habitude de travailler dans une « communauté d'informaticiens » et les forums nationaux mis en place permettaient de résoudre bon nombre de problèmes locaux .

Cette hiérarchisation met fin à cette communauté de travail. Espérons que les chefs de SIDSIC relayeront l'information à leurs équipes...

Enfin l'administration a voulu une nouvelle fois rassurer l'assistance concernant les perspectives dans le temps en précisant que le SIDSIC :

- est un service de soutien de proximité pour les préfetures et les DDI
- n'est pas un prélude à l'externalisation
- Qu'il n'y a pas de crainte à avoir sur la fonte des effectifs et que les ministères valident les effectifs en place actuellement malgré les contraintes que cela leur impose.
- Que le dialogue social est une prérogative à la bonne mise en place des SIDSIC dans les différents départements.

Tout autant d'engagements dont nous ne pourrons mesurer le respect que dans la durée...

A des questions incontournables...des réponses variables (quand il y en a...)

Constant dans ses positions et revendications, FORCE OUVRIERE a rappelé au cours des débats ses demandes formulées précédemment, y compris au travers de son courrier au premier ministre du 4 juin dernier, dont la prise en compte conditionne la réussite (ou tout du moins le non-échec) de la mise en place des SIDSIC, et par là même le maintien d'une compétence précieuse au sein des services de l'État:

- **La possibilité pour les agents des DDI de bénéficier des modalités ouvertes par le RI de leur DDI "d'origine"**, au moins à titre transitoire (le temps qu'une convergence positive entre RI),

Réponse de l'administration : Le règlement intérieur sera bien le règlement en place dans les préfetures mais au niveau local des négociations sont possibles et dans ce domaine on doit faire preuve d'intelligence et de souplesse afin de s'adapter aux réalités locales. L'administration demande aux OS présentes de faire remonter d'éventuelles difficultés dans ce domaine.

FO rappelle que les positions exprimées en séance par les représentants des ministères doivent être confirmées et non remises en cause dans les dits ministères.

- **La possibilité pour les agents appelés à intégrer les SIDSIC de disposer d'une lisibilité sur leur dimensionnement à terme** et la pérennité du portage budgétaire de leur poste
- **La possibilité pour les agents ne souhaitant pas rejoindre les SIDSIC** au vu des conditions qui leur sont offertes **de disposer d'une proposition d'au moins un poste alternatif au sein de leur direction d'origine**
- **Que l'intégration des agents sous statut Education nationale fasse l'objet des mêmes modalités arrêtées par le SGG à la demande de FO lors de la création des DDI (en matière de modalités de temps de travail en particulier)**
- **La mise en place d'un comité technique spécifique aux SIDSIC** (à l'instar de celui des DDI) permettant de réellement traiter les préoccupations des personnels aujourd'hui orphelins d'instance formelle de dialogue social

Réponse de l'administration: l'administration souscrit à l'analyse de FO identifiant un vide en matière d'instance nationale de dialogue social suite à la mise en place des SIDSIC. Une étude a été lancée à ce sujet.

- Que **les mandats syndicaux locaux d'agents devant intégrer le SIDSIC soient prolongés** jusqu'à la prochaine échéance, demande formalisée au travers d'un courrier de la FGF-FO auprès de la DGAFP et le SGG.

Réponse de l'administration: La DGAFP répond en séance à la demande formulée par FO en indiquant que la lecture réglementaire des textes ne permet pas de répondre favorablement à une demande pourtant justifiée sur le fond, au delà d'autoriser une représentation à titre d'experts.

FO prend acte de cette position dogmatique, déloyale pour les agents et leurs représentants auxquels on fait subir un changement forcé de périmètre de service entre 2 élections, sans aucune souplesse apportée en contrepartie pour maintenir le dialogue social au sein des instances locales. Ce qui augure bien mal des inflexions pourtant annoncées par le nouveau gouvernement en matière de restauration de la qualité du dialogue social « post RGPP ». FO signalant au passage que l'on assiste ici à une déstabilisation de la fonction syndicale.

Néanmoins, ébranlée par nos arguments et sur le nombre important de situations concrètes pré-identifiées (bien au delà de l'idée que l'administration pouvait s'en faire), la DISIC a demandé un recensement des cas particuliers afin de mesurer plus précisément l'ampleur du problème.

- Qu'à l'occasion de la mise en place de la PFR, dispositif dénoncé par FO, la question de la NBI soit également traitée pour être intégrée et ainsi ne pas passer à la trappe comme cela est le cas dans certains ministères, **et que l'ensemble des modalités de gestion des agents positionnés en SIDSIC fasse l'objet d'un alignement vers le haut**

Réponse de l'administration: L'administration admet qu'il y a un réel travail à effectuer sur les évolutions des statuts, du régime indemnitaire, sur les mobilités afin que les SIDSIC soient pérennes dans le temps, et que ce sujet devra être pris par « le haut »...sans pour autant être en mesure d'indiquer un quelconque calendrier de travail en la matière,

Enfin, FORCE OUVRIERE a alerté l'administration sur les conséquences néfastes susceptibles d'être entraînées par la migration forcée des sites internet des DDI vers les sites des préfectures, préfigurant pour ces directions encore bien fragiles et en manque d'identité une mutation en directions de préfectures

Réponse de l'administration: la migration des sites internet des DDI vers un portail des services de l'Etat ne doit aucunement conduire à les placer dans un site à identité unique « Préfecture », et ne pas les confiner au niveau de sous-rubriques sans lisibilité externe. Toute dérive en la matière doit être remontée à la DISIC.

Prochaines échéances:

**le lancement officiel de la vague 3 le 26 juin 2012
et une nouvelle réunion de suivi au début du mois d'octobre.**

Vos représentants lors de cette réunion d'information :

Laurent Janvier, DDT du Loiret (FO équipement, environnement, transports et services)

Bernard Rousset, DDT de l'Ariège (FO administration générale de l'Etat),

Thierry Eleouet, DDPP du Morbihan (FO administration générale de l'Etat),

Avec nos camarades du SNFOSICMI, la défense de l'ensemble des agents appelés à rejoindre les SIDSIC a une nouvelle fois été portée de manière unitaire!

Fédération de l'Administration Générale de l'État – <mailto:contact@fagefo.fr>

Fédération de l'Enseignement, la Culture et la Formation Professionnelle – fneccfpfo@fr.oleane.com

Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – contact@fets-fo.fr

Fédération des Finances – fo.finances@wanadoo.fr

46 rue des Petites Écuries – 75010 Paris